

Procès-verbal No 2022.009

Date	8 juin 2022
Rencontre	avec les villageoises et les villageois de Granois
Lieu	village de Granois – local du patrimoine (sortie du village)
Durée	de 19h30 à 20h39
Présidée par	Dumoulin Sylvain
Présents	Dumoulin Sylvain – Reynard Vincent – Aymon Valentin – Cretton Jean Marie – Degen Vincent – Lamon Nathalie – Liand Dominique – Luyet David – Pignat Lucien – Zuchuat Marie
Excusée	Héritier Aline

M. le Président salue les quelques 40 citoyennes et citoyens du village de Granois qui ont répondu présents à cette quatrième rencontre du Conseil communal avec les villages.

M. le Président souligne que la séance du Conseil communal avec en préambule une présentation d'Oiken pour un projet de CAD au cœur de St-Germain, tenue extra-muros dans le local du patrimoine, s'est très bien déroulée.

1 Pourquoi cette rencontre ?

Ces rencontres du Conseil communal avec les villages relèvent des éléments qui sont ressortis des ateliers participatifs du plan directeur communal « Savièse 2030 ».

Environ 80 personnes ont participé à ces ateliers participatifs. Un des thèmes portait sur la qualité de vie à Savièse.

De cet atelier, il est ressorti :

- des forces
 - o manifestations (Fête-Dieu)
 - o vie de village
 - o identité « villageoise » (les gens se connaissent)
 - o ambiance conviviale
- des peurs
 - o perte d'identité
 - o perte de la dynamique des villages (aide logistique à une manifestation)
 - o perte de l'esprit convivial
 - o devenir une cité dortoir (Savièse fournit le plus grand nombre de pendulaires à Sion)
- des faiblesses
 - o manque de lieux de rencontre
 - o mobilité qui favorise les transports individuels

A l'issue de ces ateliers participatifs, un plan directeur « Savièse 2030 » a été établi avec dix axes de développement dont pour le premier axe, décliné « vivre ensemble » des objectifs ont été fixés :

- ⇒ Utiliser le fort esprit de communauté pour veiller à **INTEGRER** les nouveaux concitoyens suisses et étrangers et transmettre le sentiment d'appartenance,
- ⇒ Se doter d'une véritable **POLITIQUE DES AINES** et valoriser leurs compétences,
- ⇒ Développer des **SYNERGIES** entre les différents **ACTEURS SOCIAUX** de la commune,
- ⇒ Aménager et animer des **LIEUX DE RENCONTRES** et des espaces publics,
- ⇒ Répondre aux besoins des familles en créant suffisamment de **PLACES D'ACCUEIL** pour la petite enfance,
- ⇒ Favoriser la **PARTICIPATION CITOYENNE** pour les projets de société.

avec comme exemple des mesures à réaliser :

- **Dynamiser l'ambiance des villages : festivals, fêtes populaires**
Sur proposition des citoyens , des sociétés locales et de la « jeunesse saviésanne », il s'agit de faciliter l'organisation de marchés, festivals et nouveaux évènements populaires (issus de projets communs) dans des lieux stratégiques de la commune.
Responsabilité : sociétés locales, société de développement et commune
- **Plan stratégique pour l'aménagement « d'espaces de rencontres »**
A l'issue de la démarche Savièse 2030, le besoin d'identifier plusieurs types d'espaces publics favorisant les échanges / rencontres est devenu incontournable. La commune s'engage à réfléchir à l'élaboration d'un plan stratégique visant à localiser et à caractériser chaque lieu. Le résultat des réflexions sera intégré et pris en compte dans le plan de zones communal.
Responsabilité : commune, villages

Pour ces rencontres avec les villages, le Conseil communal a donc décidé de tenir des séances ordinaires dans les villages. Ces séances se tiennent à huis clos.
Ces rencontres sont organisées en s'appuyant sur le concours des sociétés villageoises.
Le Conseil communal, en allant à la rencontre des villageoises et des villageois, souhaite ouvrir la discussion, partager, comprendre les besoins, les inquiétudes et noter les idées des villageois, pour finalement intégrer des projets et des objectifs dans le programme de législature.

Le plan directeur Savièse 2030, avec ses axes, ses objectifs et ses mesures, est consultable sur le site internet de la Commune.

2 Conseil communal

M. le Président présente les membres du Conseil communal avec les tâches principales de leur dicastère. Ils sont tous investis et motivés à réaliser les mesures qui les concernent.

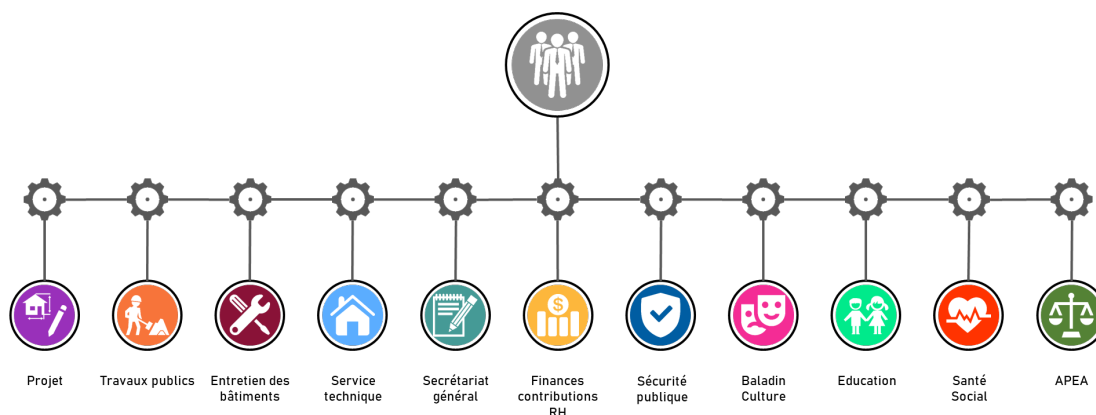
Quelques chiffres qui orientent sur les activités du Conseil communal menées durant l'année 2021 :

- 21 séances ordinaires précédées de séances avec les chefs de groupe et des séances par groupe politique
- ces séances durent environ 2h00 à 3h00
- 450 objets sont portés à l'ordre du jour
- 450 objets qui aboutissent à 450 décisions
- Les objets tacites ont été instaurés depuis 2020 – une proposition de décision est rédigée à l'attention du Conseil communal – ce point est accepté comme tel si les membres du Conseil communal ne demandent pas de l'aborder lors de la séance. Les éléments stratégiques ne sont pas traités tacitement
- 3 assemblées primaires

Sans tenir compte des séances de commissions et des représentations, l'activité d'une autorité communale correspond à un taux d'environ 10% uniquement pour les séances du Conseil communal et leur préparation.

3 Organigramme

Le personnel communal compte 137 collaborateurs correspondant à 91.91 EPT, dont 6 apprentis et 1 stagiaire. Taux moyen d'activité : 65%.



Projet – 1.8 EPT – 2 coll.

- études / chantiers
- planification et suivi financier

Travaux publics – 17.8 EPT – 19 coll.

- voirie (tâches saisonnières)
- travaux publics, eaux et irrigation
- gestion des déchets
- eau potable

Entretien des bâtiments – 16.1 EPT – 25 coll. – 2 app.

- Technique et bâtiments
- Conciergerie
- Espaces verts et terrains de football

Service technique – 4.0 EPT – 4 coll.

- Constructions
- Aménagement du territoire
- Cadastre

Secrétariat général – 5.4 EPT – 7 coll. – 1 app. – 1 stag.

- Accueil – réception
- Secrétariat général
- Office de la population
- Agence AVS

Finances, contributions, RH – 6.8 EPT – 8 coll. – 1 app.

- Ressources humaines
- Finances – comptabilité
- Contributions – caisse communale
- Contentieux qui malheureusement occupe quasiment une personne à temps plein – le traitement des paiements prend aussi de l'ampleur car les montants versés ne correspondent pas aux factures adressées.

Sécurité publique – 5.6 EPT – 6 coll.

- Police
- Chargé de sécurité incendie
- Coordination corps des sapeurs-pompiers
- Coordination dangers naturels et EMCC

Baladin / Culture – 2.9 EPT – 7 coll.

- Théâtre le Baladin
- Arts, culture et patrimoine

Education – 26.06 EPT – 48 coll. – 2 app. (sans les enseignants)

- Écoles
- Structure d'accueil
- Bibliothèque

Santé / Social – 1.7 EPT – 2 coll.

- EMS Zambotte
- Coordination santé
- Affaires sociales

APEA – 1.9 EPT – 4 coll.

- Autorité indépendante dans ses décisions mais financée par la Commune
- Dès 2023, cette autorité sera cantonalisée

A l'exception de Mme Nathalie Lamon-Courtine, chaque membre du Conseil communal opère, collabore avec un chef de service, structure optimale pour avancer avec les projets.

4 Projets en cours

4.1 Modernisation de l'éclairage public

Depuis 2020, la Municipalité de Savièse modernise l'éclairage public en déployant progressivement, dans le cadre d'un budget pluriannuel de CHF 1.2 mio sur 6 ans (soit CHF 200'000.—par année), un éclairage dynamique à réduction nocturne.

Cette mesure consiste à réduire l'intensité lumineuse durant la nuit, et de l'augmenter lors d'une détection de présence comme le passage d'une voiture, d'un vélo ou un piéton.

L'objectif sécuritaire est garanti tant pour les citoyens par un éclairage permanent mais réduit, que pour les usagers nocturnes qui verront l'intensité lumineuse augmenter à leur passage, L'intensité de l'éclairage diminuera à 20% de 21h00 à 5h00, l'intensité montera à 70% en cas de détection d'une présence.

Cette solution amènera du confort dans les quartiers, limite la pollution lumineuse car la lumière est dirigée vers le bas et apporte une sensible économie d'énergie mais uniquement aux abords des routes communales.

Les routes cantonales et les passages piétons sont éclairés à 100%.

Cette modernisation de l'éclairage public permet également de réaliser une économie financière très appréciée, le coût passant de 88 cts/kWh à 11 cts/kWh, avec la variation de l'intensité ce coût baisse à 8 cts/kWh.



4.2 Rénovation de la Rue de la Chapelle

Les travaux réalisés à la rue de la Chapelle consistaient à remplacer la conduite d'alimentation d'eau potable et à installer les vannes pour les alimentations privées. La conduite d'alimentation d'eau d'irrigation a également été remplacée. Un nouveau collecteur du bisse de la Tornassière a été posé avec un diamètre plus grand.



4.3 Restauration et mise en valeur du site du Château de la Soie

Ce site étant un fer de lance pour le tourisme à Savièse, divers travaux ont été réalisés pour sécuriser et consolider les ruines (courtine Sud – l'avant-porte et le mur bouclier). Des recherches scientifiques et archéologiques sont en cours pour comprendre les étapes de la construction, la structure du Château et l'occupation des lieux. Une mise en valeur suivra avec la pose de panneaux didactiques et des possibles visites guidées.



4.4 Sécurité des piétons

Certains passages-piétons seront déplacés pour améliorer la sécurité des piétons. Pour le village de Granois, celui à la route de Piotte, au droit du chemin des Grands Praz ainsi que celui situé à la rue de Granois, au droit de la rue de la Croix.



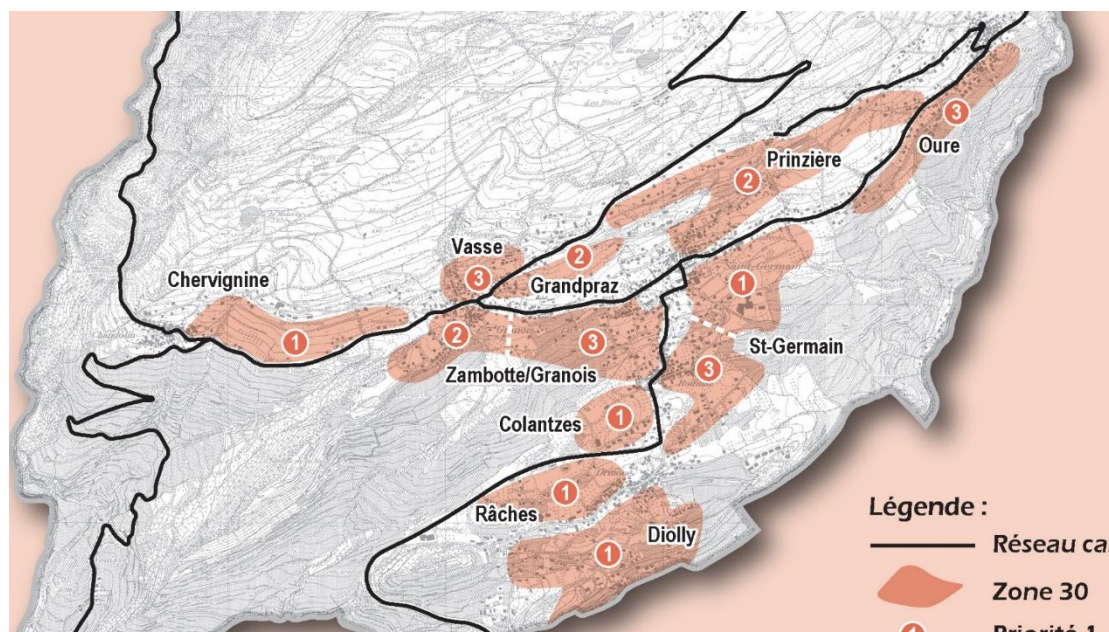
4.5 Zones 30 km/h

Un plan directeur a été adopté par le Conseil municipal pour introduire de manière échelonnée les zones 30 km/h le long de certaines routes communales, des priorités ayant été données pour leur mise en œuvre.

Une zone 30 km/h – Granois / Tsambotte – est en voie d'homologation. Elle sera prochainement aménagée et signalée.

La prochaine étape groupera les routes communales « chemin des Grands Praz – route de Granfin – route de Champlan ».

Ces zones 30 km/h apporte une plus-value pour le quartier avec plus de sécurité et moins de bruit.



4.6 Route de contournement

Les villageoises et les villageois de Granois sont informés qu'il est de plus en plus probable que la déviation Ouest de Roumaz-St-Germain et l'amélioration de la route communale Belvédère-Binii ne se réaliseront pas.

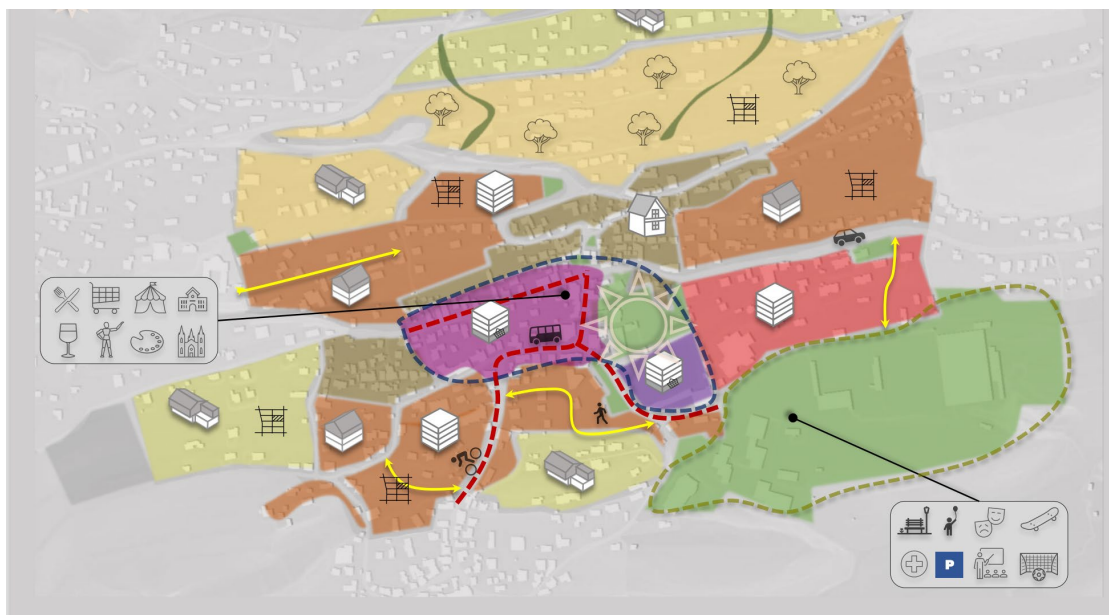
Une réflexion est actuellement menée, en accord avec le service cantonal de la mobilité, pour évaluer des mesures alternatives à la réalisation de ces deux projets, pour améliorer la qualité de vie au cœur des villages de Roumaz et de St-Germain.

La décision définitive du Conseil municipal pour le classement de ces deux projets de routes tombera après avoir obtenu les garanties de l'Etat du Valais soutenant financièrement les alternatives routières souhaitées.



4.7 Révision du PAZ et du RCCZ

La révision du PAZ et du RCCZ est en cours. Des réflexions ont été menées pour préserver des parcelles communales et des espaces publics au cœur des villages tout en souhaitant la réalisation de chemins destinés à la mobilité douce.



4.8 Itinéraires de mobilité douce

Le projet du Conseil communal est de réaliser quelques tronçons d'itinéraires de mobilité douce pour relier les villages en limitant le passage sur des routes à fort trafic routier.

Par la suite, ces itinéraires seraient réalisés au gré des opportunités.

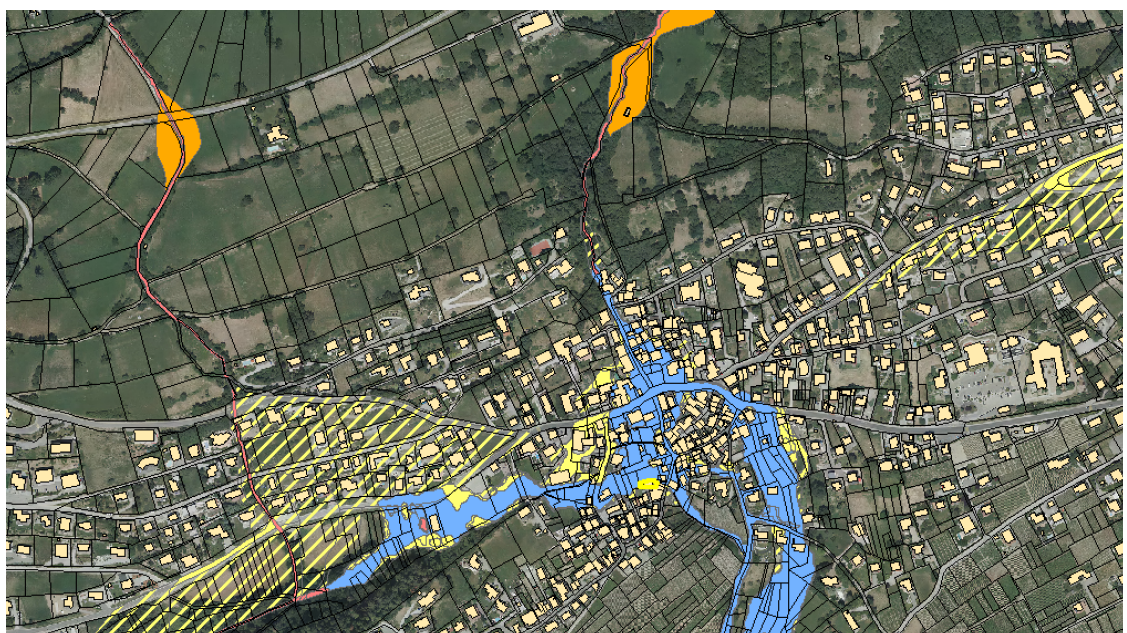
Dans le cadre de la révision du RCCZ, il est proposé pour un remembrement de prévoir un itinéraire de mobilité douce. Seul principe actuel en possession de l'autorité pour proposer des chemins piétonniers.



4.9 Torrent de la Tornassière

Les travaux actuels à la rue de la Chapelle et précédents à la rue du Mont permettront d'exclure les risques d'inondation des caves au cœur de Granois.

De plus, en cas de crue, un dépotoir dans la région de Malernaz retiendra les matériaux et l'eau s'écoulera normalement dans le torrent traversant sous tuyau le village de Granois, supprimant ainsi les zones inondables.



4.10 Desserte en transports publics

En 2017, le Conseil communal apportait de nouvelles courses postales sur la ligne Sion – Savièse pour véhiculer les pendulaires aux heures de pointe.

Si les horaires en matinée sont fixes, ceux de fin journée varient selon les habitudes de chacun. Aussi, pour offrir une palette plus large de correspondances, des courses postales supplémentaires seront proposées dès cette fin d'année sur la ligne Sion – Savièse à 17h25, à 18h25, à 19h40 et à 20h40, pour mieux couvrir les besoins dans cette tranche d'horaires.



4.11 Vélos en libre-service

L'association Agglo Valais central a lancé un appel d'offres pour la mise en service, au printemps 2023, d'un réseau de vélos en libre-service dans le Valais central.

Vu la topographie du territoire, l'idée pour Savièse est de disposer d'une station de e-bike par village et sur les hauts. Si cette offre avait du succès, les stations pourraient se densifier. Pour développer la mobilité douce, ce service permettra de se déplacer avec un vélo, partant du point A pour le laisser au point B sans devoir revenir au point A, à Savièse ou ailleurs dans le Valais central.

La proposition étant de se déplacer autrement qu'en véhicules individuels motorisés.



4.12 Manifestations – vaisselle réutilisable

Le Conseil communal a décidé de soutenir les manifestations locales en mettant à disposition de la vaisselle réutilisable ou tout autre matériel comme par exemple des stations modulaires de tri.

Cette mise à disposition s'adresse non seulement aux sociétés locales mais également aux privés qui organisent des fêtes de quartier ou autres rassemblements s'inscrivant dans le vivre-ensemble.

Sur le site internet de la Commune, une page dédiée présente l'organisation de manifestations sur le principe de la durabilité. La liste du matériel disponible est également publiée sur cette page.

L'achat de cette vaisselle réutilisable fait suite à la décision de la Conférence des Présidents du district de Sion prise en 2021 en période de pandémie de ne pas encaisser la cotisation de CHF 3.—par habitant. Cette cotisation non versée devait servir à soutenir les sociétés locales sportives, culturelles ou à but social.

Une répartition financière à chaque société étant trop compliquée, la mise à disposition gratuite de matériel semble plus judicieuse.



5 Questions générales

M. le Président propose pour les questions générales quelques règles :

Il s'agit de réfléchir communautairement et non individuellement pour des propositions d'amélioration pour le village.

Par ailleurs, chacun veillera à respecter les propositions émises et interagir toujours avec humilité et courtoisie.

Commune

« Ne demandez pas ce que votre ~~pays~~ peut faire pour vous.
Demandez ce que vous pouvez faire pour votre ~~pays~~. »

Commune

John F. Kennedy



5.1 Mobilité douce

Un citoyen propose de réaliser un abri-bus pour l'arrêt de bus situé au cœur de Granois. La réalisation d'un abri-bus au cœur d'un village est toujours délicate par manque de surface disponible. La problématique prioritaire étant le refus des propriétaires privés de terrains riverains de céder une surface de leur parcelle pour y aménager un abri-bus.

De plus, un passage-piétons tout comme un abri-bus ne peuvent être déplacés, aménagés sans respecter des règles sécuritaires, comprenant la visibilité, son emplacement, la présence de trottoir et autres.

5.2 Limitation de vitesse

Les limitations générales de vitesse sont fixées par l'ordonnance sur les règles de la circulation routière qui précise à son article 4a les vitesses autorisées :

- 50 km/h dans les localités;
- 80 km/h hors des localités, à l'exception des semi-autoroutes et des autoroutes;
- 100 km/h sur les semi-autoroutes;
- 120 km/h sur les autoroutes.⁴⁷

La limitation générale de vitesse à 50 km/h s'applique dans toute la zone bâtie de façon compacte à l'intérieur de la localité. La zone 30 km/h est une dérogation accordée à la limitation de vitesse à 50 km/h dans les localités.

Si des vitesses élevées sont annoncées, des radars didactiques sont ponctuellement posés. Les données collectées permettent de déterminer le nombre de véhicules, leur vitesse et l'heure de leur passage. Si des abus sont constatés, la police cantonale est informée pour un contrôle radar.

5.3 Eau d'irrigation

Dans la mesure du possible, les propriétaires de terrains sis dans le secteur défini par le Conseil communal doivent raccorder leurs parcelles au réseau d'irrigation. Actuellement, la Municipalité installe le réseau d'irrigation dans les hauts de la Commune. Dans les villages pour les secteurs où le réseau d'irrigation n'est pas présent, cette mise en place n'est pas prévue dans un avenir proche.

5.4 Bâtiment scolaire de Granois

Les classes scolaires des villages disparaîtront à moyen terme, le Conseil communal ayant décidé de réaliser un nouveau bâtiment regroupant toutes les classes des villages. Ces bâtiments scolaires seront réaffectés. Pour cela des ateliers participatifs seront proposés à la population pour soumettre des propositions, des idées pour donner une nouvelle vie à ces bâtiments (espace destiné au village, petits commerces, activités diverses). Des modiques locations pourraient être demandées pour couvrir les frais d'entretien. Le bâtiment scolaire de Granois est invendable avec la présence, au sous-sol, des abris PCi. Toutefois, la décision finale pour la réalisation de ce nouveau bâtiment scolaire appartiendra à l'assemblée primaire, compétente pour approuver le crédit d'engagement et les budgets nécessaires.

Les bâtiments scolaires des villages ne sont plus aux normes et leur espace ne répond plus aux besoins étant trop exigu pour accueillir les enfants. La population saviésanne a augmenté mais les bâtiments scolaires des villages n'ont pas été transformés depuis de nombreuses années.

5.5 Arrêt de bus scolaire – place du patrimoine

La proposition de prévoir un passage-piéton au droit de la place du patrimoine pour les enfants qui traversent la route de la Chervignine, après avoir quitté la course scolaire ne peut être réalisée.

Les passages-piétons pour être réalisés doivent répondre à des normes bien établies.

Dans le cas présent, aucun trottoir n'existe à l'amont de la route de la Chervignine.

L'aménagement d'un passage-piéton n'est donc pas possible dans cette situation car il déboucherait sur une parcelle privée.

De plus, un passage-piéton est disponible à quelques mètres de la place de parc mais malheureusement les enfants ne respectent pas les consignes de sécurité.

La logique d'un trottoir à l'amont est évidente avec la présence des habitations mais une telle réalisation demanderait un investissement important.

5.6 Poubelles – crottes de chiens

La population canine sur la commune de Savièse se chiffre à environ 800 chiens pour environ 3'800 ménages.

Les poubelles à crottes sont ajoutées régulièrement mais sans en mettre trop. Il est de la responsabilité des propriétaires de chiens de déposer les sachets aux endroits prévus à cet effet.

5.7 Compteurs à eau

Selon le règlement communal sur la distribution d'eau potable, la pose d'un compteur fourni exclusivement par la Commune est obligatoire pour toutes nouvelles constructions raccordées au réseau d'eau potable. Cette disposition s'applique également aux transformations et/ou rénovations de bâtiments faisant l'objet d'un permis de construire.

Pour les constructions existantes, la démarche volontaire est également possible. Dans ce cas particulier, les frais de pose sont pris en charge par la Commune.

Actuellement, environ 400 compteurs ont été posés. Avec 4'500 bâtiments sur le territoire communal, un délai d'environ 10 à 15 ans est estimé pour que tous les compteurs soient posés.

Avec le compteur, le consommateur paie le prix le plus juste qui correspond à sa consommation.

La facturation basée sur le compteur est opérationnelle l'année qui suit la pose du compteur avec un relevé qui se fait chaque année en novembre/décembre.

5.8 Caméras de surveillance

Dans l'attente de la nouvelle loi sur la police, les caméras de surveillance ne peuvent plus servir de moyen de preuve pour amender les contrevenants dans le cadre par exemple des amendes d'ordre.

En revanche, pour toute affaire pénale, les enregistrements des caméras peuvent servir de moyen de preuve.

5.9 Tags

Un citoyen remercie et félicite pour la célérité avec laquelle le service des travaux publics est intervenu pour retirer un tag sur une armoire électrique, en face du restaurant du New-Bisse.

5.10 Moloks

Malgré que les personnes ne respectent pas les informations données pour un tri correct des déchets, la proposition de poser des images sur les moloks pour préciser les pets autorisés n'est pas retenue.

5.11 Déchetterie du Pécolet – franchise de 500 kg

Les ménages saviésans bénéficient d'une franchise annuelle gratuite de 500 kg pour déposer leurs déchets à la déchetterie du Pécolet.

La volonté du Conseil communal était de proposer des taxes les plus basses possibles.

La gestion des déchets devant être autofinancés, si cette franchise annuelle était relevée à 1'000 kg, elle doit être compensée par une augmentation du coût de la taxe.

5.12 Local du patrimoine

Le patrimoine du village de Granois serait heureux d'obtenir le soutien de la Municipalité pour améliorer les infrastructures du local du patrimoine (changer les vitres avec la pose d'une porte coulissante) et assurer l'entretien de ses extérieurs ainsi que les WC attenants.

Le bénévolat malheureusement ne peut plus subvenir à ces tâches qui demandent un investissement de plus en plus conséquent.

Ce local est ouvert de la mi-mars à la mi-novembre, avec environ 80 occupations pour une année ordinaire et environ 40 occupations pour les années Covid.

Les WC du local pourraient être disponibles pour les personnes se baladant dans le secteur mais en les laissant ouverts, risque de déprédations.

Cet espace avec la place de jeux à proximité est un lieu de vie.

Remarque pertinente.

Avant de passer à l'apéritif, M. le Président remercie les organisateurs de la soirée, à savoir le comité de la Fête-Dieu et le patrimoine du village de Granois. Ce moment d'échange et de discussion permet à chacun de proposer des améliorations, de demander une requête, de souligner ses préoccupations.

La soirée se termine autour d'un apéritif dont le solide est offert par le village de Granois et le liquide par la Commune.

MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE

Le Président
S. Dumoulin

La Secrétaire
M. N. Reynard